Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20261109-DEL20261104_87-DE

Réf. : DEL20261104-87

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 04 novembre le conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2026

**PRESENTS** (17)
Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Mme Agnès GUILLO, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Stéphanie DUBOIS, M. Cyrille MONNERAIS, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, Mme Katy LETORE, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Philippe ROBO.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** (1) :
M. M. Mickaël BOIXEL, ayant donné pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

**ABSENTS** (1) :
Mme. Aurélie LOEZIC.

## DEL20261104-87 – PARTICIPATION A LA POSE D'UNE CLOTURE MITOYENNE

Madame Dominique MARTIN, informe à l'assemblée que la propriétaire limitrophe de l'Atelier du Service Technique situé rue de la Métairie va faire poser une clôture entre son terrain et celui de la commune. Actuellement seule une petite haie ancienne sépare une partie du terrain, le reste, soit 42m n'ayant aucune séparation. La pose d'une clôture tout en remplaçant la haie permettra de bien clarifier la séparation des deux terrains. La propriétaire concernée propose de prendre en charge la pose de cette clôture et que la commune finance uniquement 50% du coût des matériaux. Il s'agit d'une clôture en panneau nylofor 3D 2500 / 1530 gris 7016 avec des dalles soubassement CHAP BEKAFIX 251 /25 / 4 et des poteaux BEKAFIX HT 2475mm gris 7016 pour un montant total TTC de 1785,02 €, soit 892,51 € TTC à charge de la collectivité qui sera remboursé à la propriétaire. Cette opération nécessite la prise d'une délibération par le conseil municipal autorisant le remboursement de cet achat à la personne concernée.

Il est demandé au conseil municipal de :

**D'accepter** de rembourser Madame POUHAUT, pour un montant de 892,51 € (Voir détail ci-dessus) par mandat administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 18 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

**Accepte** de rembourser Madame POUHAUT, pour un montant de 892,51 € (Voir détail ci-dessus) par mandat administratif.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Dominique MARTIN




Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 10/11/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 10/11/2026